

L'an deux mille vingt et le **dix-huit décembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle du conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

En salle de conseil : Karine POTHIER, Franck RAMPON, Dominique VIOT

En visio-conférence : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Emile LIEBAUD, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Dominique Viot

Sophie GUINET, Pierre BAILLY-BECHET

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : **13**

Date de la convocation : 14 décembre 2020

Date d'affichage : 14 décembre 2020

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Délibérations

- Signature de l'avenant n° 2 du contrat enfance jeunesse 2020-2021 avec la CAF de l'Ain.
- Autorisation de signature d'une convention de location de terrain
- Décision Modificative n° 1
- Acceptation du fond de concours de la communauté de communes pour les travaux de chauffage

Présentation du rapport d'activité 2019 de la CCVSC.

Questions diverses

Délibérations :

N°49 : Signature de l'avenant n° 2 du contrat enfance jeunesse (CEJ) avec la CAF de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 38 du 25 novembre 2016 relatif au renouvellement du contrat intercommunal enfance jeunesse avec la CAF de l'Ain pour une durée de 4 ans.

L'avenant n° 2 couvre la période 2020-2021. Il a pour principal but d'intégrer les structures éducatives de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des communes.

Le CEJ permet à la CAF d'apporter des financements.

Pour Garnerans la garderie périscolaire va devenir début 2021 un ALSH, Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Les structures intégrées à l'avenant du CEJ sont :

- le Relais Assistants Maternels Saône Relais à Saint-Didier-sur-Chalaronne pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre
- l'Accueil de loisirs périscolaire à Garnerans
- l'Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire à Saint-Didier-sur-Chalaronne
- l'Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire à Thoisse

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte la transformation de la garderie périscolaire en ALSH**
- **Autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 2 du contrat groupé intercommunal enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain pour 2020 à 2021.**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

N°50 : Autorisation de signature d'une convention de location de terrain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme FORET sont en location au lotissement la Sablonnière.

Ils ont demandé à la commune la possibilité de louer une partie du terrain communal contiguë à leur parcelle d'une surface approximative de 180 mètres carrés.

Afin de fixer les modalités administratives et financières de la location du terrain communal, une convention a été rédigée.

La convention est présentée au conseil, est annexée à la délibération et sera consultable en mairie.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Autorise le montant de la location à 225 € annuel**
- **Accepte les termes de la convention**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de location avec M. et Mme FORET ;**

N°51 : Décision Modificative n° 1

M. le Maire rappelle que depuis 2016 plusieurs études d'aménagements ont été réalisées et mandatées au compte 2031.

Afin de régulariser les écritures comptables il convient d'inscrire des crédits en dépenses d'investissement au chapitre 041 et le même montant au chapitre 041 en recettes d'investissement pour un montant de 15 391,30€.

Cette opération est uniquement comptable.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve la décision modificative n° 1.**

N°52 : Acceptation du fond de concours de la communauté de communes pour les travaux de chauffage

M. le Maire rappelle la délibération n° 30 du 30 juillet 2020 relative à la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour le changement de chauffage à l'école et à la mairie.

La CCVSC en date du 24/11/2020, délibération n° 2020/11/24/09, a accepté d'allouer la somme de 10 000€ à la commune de Garnerans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accepte le fond de concours pour un montant de 10 000 € de la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour la rénovation du chauffage à l'école et à la mairie.**

Rapports d'activité

M. le Maire présente le rapport d'activité 2019 de la communauté de communes CCVSC.

Rapport des commissions

Transformation de la garderie en ALSH

La garderie périscolaire de Garnerans va devenir début 2021 un ALSH, Accueil de Loisirs Sans Hébergement afin :

- D'améliorer la prestation fournie avec un taux d'encadrement augmenté et la fourniture d'activités pédagogiques et éducatives dans l'esprit de ce qui se faisait dans les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) lorsque l'école était sur 5 jours
- De bénéficier d'aides de la part de la CAF

Les horaires sont inchangés et il n'y a pas de nécessité de fournir un accueil le mercredi ou le samedi. Les tarifs sont globalement inchangés à part la nécessité de mettre en place un tarif pour les familles avec un quotient familial bas ; ce tarif ne devrait concerner qu'une ou deux familles.

Le passage en ALSH a des impacts sur le personnel d'encadrement (niveau de diplôme, nécessité d'une direction), le taux d'encadrement et le contenu des activités proposées.

Afin de mutualiser les coûts de direction et de personnel, un contact a été pris avec l'AJC de Thoissey pour que celui-ci soit un ALSH multi-site incluant Garnerans. Une convention est en cours d'écriture pour formaliser ce fonctionnement.

L'agent communal en poste actuellement est conservé.

L'ALSH multi-site concernerait à ce jour les communes de Thoissey, Garnerans et Montmerle ainsi que le SIVOS Mogneneins-Peyzieux.

Un PEDT (Projet Educatif De Territoire) est en projet afin de définir les objectifs communs entre les communes et en phase avec les écoles.

L'objectif à ce stade est d'être opérationnel en mars après les vacances d'hiver.

Cette évolution a pour objectif d'améliorer l'attractivité de l'école en cohérence avec les engagements pris lors de la campagne électorale.

Action sociale et culturelle et services à la population

Les colis ont été distribués à 95%.

Le père Noël a répondu individuellement aux 33 enfants qui lui ont écrit en passant par la mairie.

L'aide proposée dans le cadre du Covid est peu sollicitée : 1 famille pour la fourniture de pain et fourniture d'attestations.

Finances

Pas d'autres Décision Modificative à faire.

Communication fêtes et cérémonies

Le bulletin 2021 est en préparation mais il manque encore des articles de certaines associations.

Urbanisme et environnement

La commission s'est réunie le 10 décembre.

Il conviendra de prévoir une indication du numéro d'entrée des lotissements pour faciliter leur identification notamment pour les livreurs.

Bâtiments communaux

Les travaux de chauffage ont été réceptionnés la semaine dernière à l'exception de la grille autour du groupe qui doit être reprise.

Communauté de communes et syndicats

La commission mutualisation de la communauté de communes travaille sur la mise en place d'une Maison France Services implantée à Montmerle courant/fin 2021. Des permanences temporaires dans les communes sont envisagées.

Celle de Pont de Veyle est opérationnelle et peut être utilisée par les habitants de Garnerans.

Le SMIDOM a voté ce matin une hausse des tarifs d'environ 4% en 2021. Les tarifs n'avaient pas été augmentés depuis 2017 et avaient même baissés pour certaines catégories. Les coûts du SMIDOM sont inférieurs à ceux des collectivités équivalentes de près de 20% et les marges d'économie sont limitées. En parallèle il faut absorber l'inflation et la baisse du rachat des matières premières. En 2020 compte tenu de la conjoncture le prix de rachat du verre et du papier par exemple ont été divisés par 2.

Questions / informations diverses

L'école de Garnerans a été retenue dans le cadre de l'appel à projets "Label Ecoles Numériques 2020". Cela permettra d'équiper les classes avec 13 tablettes numériques, 1 solution de recharge et stockage et 1 ordinateur portable et de bénéficier de 50% de subventions sur un coût total de 6 835 €.

La séance est levée à 22h40.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 29 janvier 2021 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,

Dominique VIOT